Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27/05/2024 et publié ou notifié le 27/05/2024

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 25 mai 2024

Date de la convocation: 17/05/2024

.e Maire.

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cing mai l'assemblée régulièrement Membres en exercice: 8

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents: 8

Votants: 8

Présents: Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART,

Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF,

Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Pour: 8

Représentés :

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Subventions MAM - 2024_31

Le maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention de la présidente de l'association « Les Pitchouns » au titre de la participation au loyer et à l'assurance de la maison d'assistantes maternelles située à Perrigny.

Au vu de la situation comptable de cette association, et au vu des comptes de l'exercice 2023, le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention annuelle de 1 200 € à l'association « Les Pitchouns ».
- DIT que la somme sera inscrite au compte 65748 du budget primitif de la commune de l'année 2024.
- DIT que cette subvention sera versée en une seule fois en 2024.

La secretaire de seence JF. furat juris

Dépôt SOUS PREFECTURE D'AVALLON Date de réception de l'AR: 27/05/2024 089-218900041-20240525-2024_31-DE